



Service Urbanisme

Tél. 087/379 130

Fax. 087/379 136

AVIS

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

N. Réf. : PENV/E202600004/82/2026

Agent traitant : Alain FOGUENNE

Concerne la demande de **SPRL DMD Frères c/o MONSIEUR EDVIN NAHON**, ayant son siège social à Jemeppe (sur-Meuse), Rue de la Meuse, 43, en vue d'obtenir un permis d'environnement pour un **chantier de désamiantage** à Sart, Rue Jean Nicolas Hansoulle 250, sur la parcelle cadastrée 2^{ème} division, section B n° 657B.

En vertu de l'article D.65, §5 et de l'article R.21 du Code de l'Environnement, le Collège communal porte à la connaissance du public que la Fonctionnaire technique a décidé que le projet repris ci-dessus ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement.

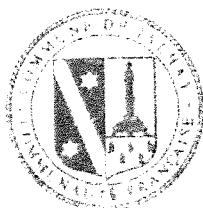
Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Jalhay (rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay), chaque jour ouvrable de 09h00 à 12h00 et les jeudis de 17h00 à 20h00.

A Jalhay, le 14 août 2026

Par le Collège,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG